

Bulletin d'information 2016-003 modifié  
**Taux d'impôt sur services de santé et taux d'imposition**  
 à utiliser lors de la préparation des  
 dépôts de demandes 2016-2017

**Impôt sur services de santé**

Le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick a avisé que le montant d'impôt estimatif sur les services de santé pour 2016 est de 32,537,008.85 \$.

Le total des primes d'assurance responsabilité et d'assurance individuelle pour 2015 a été de 306, 027, 000,00 \$.

Par conséquent, le taux d'impôt sur les services de santé à utiliser pour les dépôts de demandes 2016-17 est de **10,62** p. 100.

**Taxes**

Veillez consulter les taux d'imposition fédéral et provincial pour 2015-16. On s'attend à ce que les compagnies utilisent ces chiffres pour calculer le taux d'imposition de leurs dépôts de demandes basés sur les gains encaissés durant la période d'application des nouvelles politiques.

Combiné : 27 p. 100  
 Fédéral : 15 p. 100  
 Provincial : 12 p. 100

	avant le 1 avril 2016	après le 31 mars 2016	calendrier fin de l'année
Combiné	<b>27</b> p. 100	<b>29</b> p. 100	<b>28,50</b> p. 100
Fédéral	<b>15</b> p. 100	<b>15</b> p. 100	<b>15</b> p. 100
Provincial	<b>12</b> p. 100	<b>14</b> p. 100	<b>13,50</b> p. 100

Pour toute question ou préoccupation concernant ce qui précède, n'hésitez pas à nous téléphoner.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick  
 Kelly Ferris, directrice des Services d'assurance  
 kelly.ferris@nbib-canb.org  
 506-643-7711